



MENUISERIE SOLIDAIRE

# Règlement d'ordre intérieur de l'asbl Holy-wood

Version du 02/03/2021

- Décrit l'historique, l'objet, missions et valeurs de l'association ;
- Aide à maintenir l'esprit associatif et convivial
- Explique le fonctionnement de l'atelier
- Définit les droits, devoirs et responsabilités des membres utilisateurs.



ASBL HOLY-WOOD  
Siège social : Rue du Fisch Club, 63 - 7000 MONS  
[www.holy-wood.be](http://www.holy-wood.be)  
Tel: 0496 286718

## Table des matières

Holy-wood, sacrée aventure! .....	2
Historique de l'association .....	2
But social, missions et valeurs .....	3
Organisation de l'association .....	4
Gouvernance de l'association .....	5
Membres et adhésion .....	5
Cotisation et abonnements.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
L'atelier partagé, un espace bois coopératif.....	11
Description générale de l'atelier.....	11
Horaire et accès à l'atelier .....	13
Principes généraux de sécurité et motifs d'exclusion.....	13
Formation d'initiation et stages .....	13

# Holy-wood, sacrée aventure!

## Historique de l'association

Holy-wood est né d'une volonté commune de deux organisations de proposer une solution créative, originale, viable et solidaire au matériau bois en fin de vie dans la région du Cœur du Hainaut.

Il s'agit d'une part de l'espace en innovation en développement durable Ecores scrl désireux de développer des projets démonstratifs en économie circulaire et solidaire.



D'autre part, Emmaüs Ghlin, première communauté ouvrière Emmaüs de Belgique active dans l'aide au plus précarisés via la collecte et revente d'objets et mobilier en 2<sup>ème</sup> main a émis l'intérêt de participer à la mise en place d'Holy-wood.



Cela s'est traduit par la mise à disposition un atelier de bûcheron urbain et son bois issus de mobilier invendable dans ses magasins. Le bois est un matériau habituellement non revalorisé en Cœur du Hainaut puisqu'il est incinéré à hauteur de 85% et les 50 tonnes/an de bois provenant du site de la communauté n'échappe pas à cette règle.



L'association a ensuite pris forme grâce à la participation d'artisans et designer de conjuguer leurs énergies et savoir-faire pour délivrer le meilleur de cette coopération en créant du mobilier local, authentique et unique.



## But social, missions et valeurs

L'association a pour but de promouvoir, d'accompagner et de créer des projets ayant une valeur économique, écologique et humaine en économie circulaire avec des matériaux et objets en attente d'une nouvelle revalorisation.

Les missions de l'association sont :

- la création de nouvelles filières de revalorisation de matériaux en fin de vie;
- l'appel à participation à des artisans pour collaborer sur des ouvrages communs ;
- la sensibilisation à l'économie circulaire et solidaire;
- la fédération d'une communauté autour notamment d'un service et d'un espace partagé ;
- la location et vente de biens et services d'objets, meubles et univers créatifs à base de matériaux récupérés et produits principalement écologiques;
- la participation à tout type de projets en lien avec son objet social auprès de tout type de structures ;
- le conseil, la création d'outils et la recherche et développement ayant pour but de promouvoir la filière circulaire, locale et solidaire avec une optique écologique.

Les valeurs de l'association sont la circularité, la valorisation des matériaux et savoir-faire locaux, la solidarité et l'autonomie.

## Organisation de l'association

L'association vit par ses membres et pour ses membres. Pour organiser cela, elle est répartie en deux niveaux : la gouvernance et l'activité pratique.

La **gouvernance** est assurée par un organe d'administration chargé de soutenir et préserver la bonne conduite et la pérennité de l'association. Il est représenté par des personnes issues de divers milieux : design, entrepreneuriat, durabilité ou secteur public en économie circulaire.

L'**activité pratique** est animée par les membres actifs et adhérents qui reconnaissent l'objet, les valeurs et les missions de l'association.

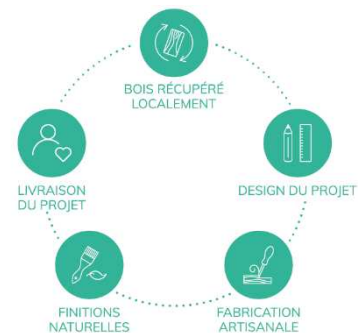
Les membres actifs s'investissent dans la gouvernance, le développement de l'association et bénéficient des avantages suivants moyennant engagement de leur part : participation à des projets collectifs rémunérés, accès à l'atelier bois partagé, au gisement de bois récupéré ainsi que des demandes de projets émanant de clients particuliers.

En pratique, Holy-wood offre un cadre coopératif aux membres actifs sur toute une chaîne pour la conduite des projets vis-à-vis de bénéficiaires finaux (entreprise, association, institutions) ou de particuliers.

Ainsi, considérant le territoire comme une véritable « forêt urbaine », Holy-wood met en place une micro-filière depuis le gisement jusqu'à la fabrication.

Dans cette chaîne, chacun a un rôle à jouer !

- le **bûcheron urbain** récupère et prépare le bois pour sa réutilisation;
- le/la **designer** imagine le projet en accord avec vos besoins ou dessine du mobilier produit en série
- les **menuisiers** fabriquent le mobilier et appliquent lors de la finition des produits naturels (huile, vernis, peinture).



Dans le cas pratique où un projet à destination de particulier ou à budget limité est transmis directement à l'artisan, celui-ci passe directement un accord avec le client avec un accès au gisement de bois de l'association.

Aussi, dans un désir d'ouverture, d'essaimage de nos pratiques et d'efficacité, nous mettons en place un atelier partagé ouvert aux membres actifs de l'association pour le développement de leur activité de menuisier solidaire ainsi que pour leurs projets « hors Holy-wood » moyennant une rétribution de leur part.

L'association a notamment comme valeur l'autonomie signifiant qu'elle ne bénéficie d'aucun subside structurel pour son fonctionnement : elle vit par ses membres et pour ses membres !

Les membres adhérents peuvent aider l'association, suivre, proposer ou participer à des actions (ateliers thématiques, projets collectifs avec des partenaires) en bénéficiant notamment de l'atelier bois et des services connexes (conseils, approvisionnement en bois récupéré, accès aux huiles et peinture de finition...).

## Gouvernance de l'association

L'association est gérée par un **conseil d'administration** élus par l'assemblée générale et, de manière journalière, par son **délégué**.

La gestion journalière est de pouvoir d'accomplir des actes d'exécution journalière de la ligne de conduite décidée par le conseil d'administration et qui doivent être accomplis pour assurer la bonne marche des activités déployées par l'association, en ce compris notamment

A titre d'exemple:

- l'ouverture et la gestion des comptes bancaires ;
- la relation avec les pouvoirs publics, en ce compris l'introduction et la signature de demandes de subsides et de rapport de justification de bonne utilisation des subsides obtenus ;
- la tenue de la comptabilité et la gestion des recettes et des dépenses ;
- la signature et la gestion des contrats ;
- la rédaction et signature de documents administratifs.

**L'assemblée générale** est l'organe suprême où les décisions importantes de l'association sont actées (financier, gouvernance, ...). Seuls les membres fondateurs et actifs ont le droit de vote à l'assemblée générale. Les menuisiers adhérents sont représentés par un menuisier référent.

## Membres et adhésion

Les conditions d'adhésion exhaustives sont disponibles et fixées par les statuts de l'asbl disponibles sur demande par mail et sur le site internet.

Pour bénéficier de l'accès à l'atelier partagé, il faut s'inscrire en tant que membre adhérent.

Pour être membre **adhérent**, il faut :

- avoir soumis sa demande par mail au coordinateur ;
- être majeur et être une personne physique ou morale ;
- s'intéresser et adhérer aux valeurs de Holy-wood : circularité, local, solidarité, autonomie en signant la charte du membre ;
- être couvert par sa propre assurance de responsabilité civile pour les divers usages et activités de l'association ;
- être en règle de paiement des frais liés aux activités et services de l'association ;
- être formé ou expérience équivalente et en cas d'utilisation autonome du parc machines :
  - avoir suivi une formation de menuisier par un organisme agréé ou équivalent, ;
  - posséder ses propres machines électro-portatives et outils manuels ;

- être membre particulier et en cas d'usage de machines sont autorisés à utiliser le parc machine qu'avec l'accompagnement d'un menuisier référent (formation et assistance sur place) ;
- s'engager à respecter les conditions fixées par les présents statuts et le règlement d'ordre intérieur de l'association
- honorer les droits et obligations des membres adhérent (voir ci-après).

La vie de l'association se base sur un principe clé : la responsabilité individuelle envers le collectif et repose sur des droits et engagements de ses membres adhérents et actifs. Les membres adhérents jouissent ainsi de droits et engagements définis dans le tableau suivant.

Droits	Engagements
<p><b>Atelier (professionnel et particuliers)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès professionnel : 7J/7J moyennant le respect de la réglementation communale (voir ci-contre) accès à tout l'atelier suivant type d'abonnement ;</li> <li>- Accès particuliers : accès aux jours et horaires dédiés aux activités pour les particuliers. Accès aux zones « tout public ».</li> <li>- Accès aux activités de l'atelier à des tarifs préférentiels (atelier design, upcycling, peinture...).</li> </ul>	<p><b>Atelier (professionnel)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter la réglementation<sup>1</sup> valable pour les zones d'habitat<sup>2</sup> : ne pas utiliser les machines en semaine et le samedi avant 8h et après 21h et le dimanche après 13h</li> <li>- Accueillir, apporter une information de première ligne et rediriger les clients extérieurs (entreprises, particuliers) vers le coordinateur en cas de venue de ces premiers.</li> </ul> <p><b>Atelier (particuliers)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les horaires des ateliers à destination des particuliers</li> <li>- Ne pas stocker du bois à destination de projets ou des projets bois en dehors des horaires d'activités</li> </ul>
<p><b>Machines (accès professionnel)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès prioritaire aux zones dédiées à la menuiserie : machines<sup>3</sup>, assemblage, finition ?;</li> <li>- accès aux machines moyennant inscription au planning machine ;</li> <li>- utiliser les box sécurisés individuels pour les outils ;</li> <li>- utiliser sa propre zone de stockage bois et de stockage projet ;</li> </ul>	<p><b>Machines (accès professionnel)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser le planning machine en ligne ;</li> <li>- Utiliser de manière responsable en respectant les conditions de sécurité et de bon usage reprise dans le règlement d'ordre intérieur ;</li> <li>- Apporter ses propres outils manuels, électro-portatifs et sa propre visserie, quincaillerie ;</li> <li>- Etre en ordre de paiement de ses abonnements</li> </ul>

<sup>1</sup> Règlement de police valable dans la zone Mons-Quevy.

<sup>2</sup> L'atelier est en zone d'habitat et nous sommes soumis aux règles qui s'y rapportent

<sup>3</sup> Accès aux machines fixes de base : scie sur table, dégauchisseuse, raboteuse. La toupie nécessite d'avoir suivi la session d'initiation à celle-ci avec un menuisier référent

<ul style="list-style-type: none"> <li>- bénéficier des services de maintenance des machines fixes.</li> </ul> <p><b>Machines (accès particuliers)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accéder aux machines fixes et électro-portatives moyennant accompagnement (voir ci-avant)</li> </ul>	<p><b>Machines (accès particuliers)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les consignes de sécurité mentionnées dans le règlement d'ordre intérieur.</li> </ul>
<p><b>Matériaux (professionnels et particuliers)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au service achat peinture et huiles naturelles (prix membres particuliers ou prix professionnels selon statut);</li> <li>- Accès au service bois Holy-wood aux conditions « membre pro ou particulier » : colis projets ou colis au m<sup>2</sup>/m.</li> </ul>	<p><b>Matériaux (professionnels et particuliers)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier dès que possible les produits écologiques et exclusivement au niveau de la finition (peinture, huile, lasure...);</li> <li>- Privilégier dès que possible l'utilisation de bois de récupération mis à disposition par Holy-wood;</li> <li>- Faire un feedback au bûcheron urbain sur le bois fourni;</li> </ul>
<p><b>Droits et engagements spéciaux des professionnels</b></p>	
<p><b>Projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficier de projets bois apportés par Holy-wood aux conditions techniques et financières concertées collectivement;</li> <li>- Bénéficier de projets périphériques aux projets de base : prototypage, encadrement ateliers thématiques, team-building, événements de partage ou de communication...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'intéresser et participer aux projets collectifs soumis à la communauté d'artisans</li> <li>- Assurer la collaboration à la conception sous la supervision du/de la designer, la fabrication validée par le/la designer avant livraison, la livraison et le service après-vente le cas échéant à sa charge;</li> </ul>
<p><b>Communication et réseautage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficier de la visibilité des outils de communication Holy-wood (site internet, page facebook, salons, réseautage...);</li> <li>- Bénéficier de la mise en réseautage (business club, cluster, initiatives publiques et associatives, projets européens...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister le cas échéant à des événements démonstratifs ou de communication mettant en avant l'activité d'Holy-wood.</li> </ul>
<p><b>Espaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir accès privilégié (càd prioritaire) aux espaces menuiserie et accès libre (suivant abonnements) aux autres espaces (bureau, salle de réunion, showroom).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter le bon fonctionnement des machines, l'organisation des lieux (libérer et nettoyer les établis, machines et aire occupée en fin de travail/projet);</li> <li>- Idem pour les autres espaces;</li> <li>- Ne pas geler les espaces communs de manière à freiner un autre membre (ex :</li> </ul>



	espace expédition avec véhicule, stockage intempestifs/anormalement longs). Les responsables de l'association s'autorisent à évacuer/déplacer le bois/projets encombrants en cas de gêne pour les autres membres ou déroulement normal des activités.
<b>Social</b> - Etre en interaction et collaboration avec des stagiaires menuisiers, designer, valoriste sur des projets Holy-wood. Bénéficiaire de soutien de la part d'un membre valoriste-menuisier suivant demande à la coordination.	- Ne pas utiliser, asservir des stagiaires, volontaires, bénévoles, contractuels divers Holy-wood sur ses propres projets d'activité d'indépendant sauf concertation avec le coordinateur.

Pour être membre **actif**, il faut :

- avoir soumis sa demande par mail au conseil d'administration via l'adresse mail officielle Holy-wood et être acceptée par l'AG (voir point 6.5);
- être majeur et être une personne physique ou morale ;
- s'intéresser et adhérer aux valeurs de Holy-wood : circularité, local, solidarité, autonomie en signant la charte du membre ;
- s'impliquer dans l'activité et le développement de l'association (via la gouvernance : participation aux assemblées générales et sur le terrain : ateliers, événements, relais vis-à-vis d'autres acteurs).

### Services et tarification des abonnements

L'inscription à l'association est gratuite.

Les services, espaces, équipements et tarifs permettant de réaliser votre projet bois professionnel ou personnel sont décrits ci-après.

### Espaces à disposition

Atelier de 300m<sup>2</sup> avec cabine de peinture  
Cuisine de 12 m<sup>2</sup>  
Mezzanine de 60m<sup>2</sup> (vestiaire, salle de réunion, espace de travail bureau)



### Equipements fixes

Scie à panneau Z300m Robland  
Combiné dégauch-rabo NXSD 410 Robland  
Toupie KT30 pro Robland  
Perceuse à colonne  
Scie à ruban  
Scie à onglet



### Equipements électro-portatifs

Kit Lamello Zeta P2  
*Equipements sans fil Makita*  
Scie sauteuse  
Scie sabre  
Scie circulaire  
Défonceuse  
Ponceuse excentrique, ponceuse à bande  
Perceuse d'angle  
Meuleuse d'angle  
Visseuse à choc  
Perceuse percussion, visseuse  
Multi-tool (scie oscillante, ponçage d'angle)  
Aspirateur à copeaux mobile



### Communs

Internet (wifi, filaire)  
Imprimante laser A4, Imprimante couleur scan  
Cuisine avec équipement de base  
Casiers pour outils et effets personnels  
Racks pour votre bois  
Racks pour vos projets en cours  
Gerbeur semi-électrique et transpalette  
Etablis de montage  
Toilettes



### Outils manuels

Serres-joints  
Presses  
Servantes  
Scies  
Pincés  
Pieds de biche (petits, grands)  
Marteaux  
Massettes  
Etc...



### Services et communauté




Magasin de peintures naturelle à prix pro pour tous les abonnés  
Magasin de bois récupéré à prix pro pour tous les abonnés  
Accès communauté : animation communauté, communication projets, apport client, projets thématiques, événements, networking...  
Utilisation camionnette.





## Formules tarifs pro

Tarifs de base pro pour menuisier autonome en accès libre (prix HT, 1 crédit = 1h)

<u>Hello Pine!</u> 	<u>O Bouleau!</u> 	<u>En chêne!</u> 
Pas de droit d'entrée 10C = 150 euro	Droit d'entrée de 50 euro/mois 50C = 600 euro	Droit d'entrée de 50 euro/mois 150C = 1600 euro
Accès à toutes les machines Accès libre Pas d'espace de stockage	Accès à toutes les machines Accès libre durant le mois 1 loge de stockage bois 1 espace rangement machine 1 palette stockage projet 1 unité d'évacuation déchets	Accès à toutes les machines Accès libre durant le mois 1 loge de stockage bois 1 espace rangement machine 1 palette stockage projet 1 unité d'évacuation déchets

### En suppléments

- 1 bac d'évacuation de déchets = 1C
- ½ armoire rangement outils = 1C/mois
- ½ palette de stockage bois = 1C/mois
- 1 palette projet = 1C/mois
- Accès bureau privatif (bureau, rangement, internet) = 3C/mois

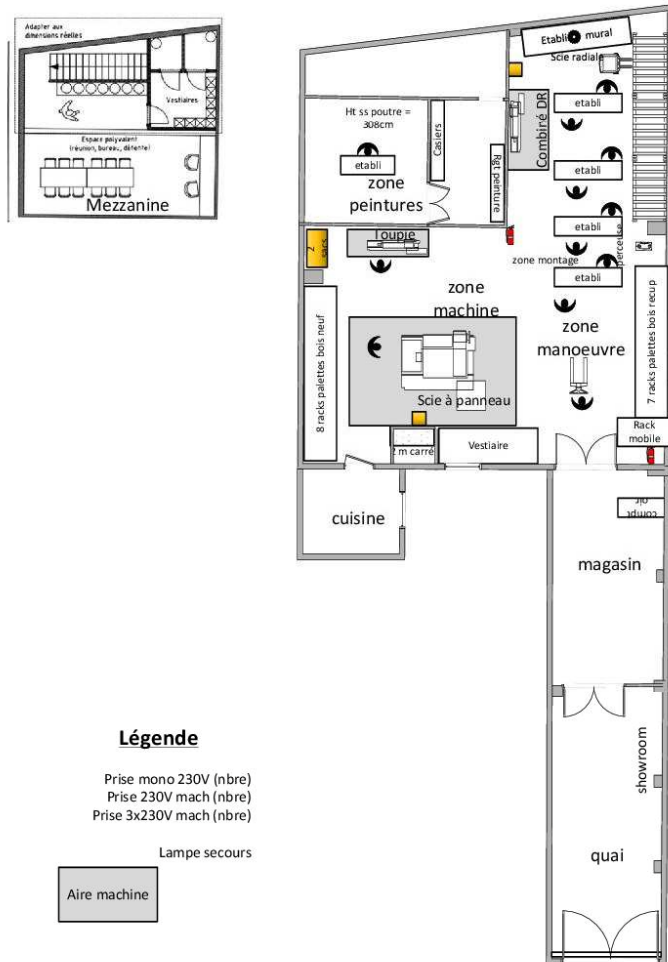
# L'atelier partagé, un espace bois coopératif

## Description générale de l'atelier

Les locaux sont situés à la rue des Canonnières 59 à 7000 Mons à 10min à pied de la gare sur la petite ceinture. Une double porte donne un accès camionnette pour charger et décharger.

Les locaux ont une surface totale de 380m<sup>2</sup> avec 320m<sup>2</sup> au rez de chaussée et une mezzanine de 60m<sup>2</sup>.

Plan général de l'atelier



Plan atelier Holy-wood rue des Cannoniers 59 – 7000 Mons  
Echelle 1/200e

### *Zones d'utilisation*

Les membres adhérents professionnels qualifiés ont le droit d'accéder à la totalité des machines de manière autonome. Les membres adhérents particuliers peuvent accéder à l'usage des machines que s'ils sont accompagnés.

### **Horaire et accès à l'atelier**

Le membre adhérent pro a accès à un jeu de clé pour un accès libre 7j/7j moyennant le respect de la réglementation et du planning machine. Le membre adhérent particulier accède à l'atelier qu'aux horaires dédiés aux activités aux particuliers.

### **Accès machines et matériaux**

#### *Accès machines et sécurité*

Tous les membres s'engagent à respecter les machines (sécurités, bon usage, entretien) suivant les fiches sécurités afférentes et disponibles dans l'atelier.

#### *Matériaux et consommables*

Des peintures et huiles naturelles sont mises à disposition des membres adhérents aux prix pro (moyennant numéro de TVA) et particuliers. Il en va de même pour la vente de matériel et du bois.

### **Principes généraux de sécurité et motifs d'exclusion**

Tout membre agissant dans les intérêts contraires de l'association ou de manière dangereuse s'expose à une exclusion suivant les modalités reprises dans les statuts.

### **Formation d'initiation et stages**

Des stages d'initiation sont proposés aux membres adhérents professionnels ou particuliers avec des personnes qualifiées dans l'esprit et les valeurs de l'association.

### **Participation à la vie de l'association.**

Le membre adhérent s'engage à participer à l'atelier et, le cas échéant, aux activités dans un esprit coopératif et en respectant les valeurs de l'association : circularité, solidarité, initiative locale, autonomie d'action. Le membre professionnel s'engage à s'intéresser aux projets proposés par l'association.